



202604-09

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260409-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 19 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Absent avec procuration :

Absent sans procuration :

Date de convocation : 31 Mars 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU



Objet : Désignation d'un délégué élu et agent au sein du CNAS

Monsieur le Maire informe des missions du CNAS pour les agents d'une collectivité. Il ajoute que le CNAS est financé par le budget des collectivités territoriales. La loi impose de consacrer 0.5% et 3% de la masse salariale brute à l'action sociale.

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité adhérente au CNAS désigne 1 délégué élu et 1 délégué agent qui porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représentera le CNAS au sein de notre collectivité.

Il est proposé deux listes :

Liste 1 : Monsieur Jean-Paul LE CANN en tant que délégué élu et Madame Laetitia CAVAN en tant que délégué agent.

Liste 2 : Madame Adeline POINTIER en tant que délégué élu et Madame Laetitia CAVAN en tant que délégué agent.

La liste 1 obtient 15 voix et la liste 2 obtient 4 voix

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Vu la liste A avec 15 voix



202604-09

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260408-20260409-DE

- **Proclame** Monsieur Jean-Paul LE CANN en tant que délégué élu et Madame Laetitia CAVAN en tant que déléguée agent

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État